



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 15 en fonction.

Le 30 mars 2026, à 20h30, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de M. le Maire, envoyée le 26 mars 2026.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Pouvoir à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Présente	
VIAL Adrien	2 ^{ème} adjoint	Présent	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Présent	
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Présente	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GASPARDEL Anaïs	Conseillère	Présente	
JOSSERAND Valentin	Conseiller	Présent	
MEILACH Stéphanie	Conseillère	Présente	
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
RENAUD-GOUD Edgar	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	Conseillère	Excusée	Chantal BALMAIN
TAPPAZ Frédéric	Conseiller	Présent	

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Désignation des représentants dans les organismes extérieurs,
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres,
- Constitution des commissions communales,
- Proposition de membres de la commission communale des impôts directs,
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence FERON en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n° 13/2026 – Désignation des représentants dans les organismes extérieurs :

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des conseillers communautaires (CCLA) qui sont les deux premiers dans l'ordre du tableau (maire et 1er adjoint), il est nécessaire d'élire les représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

- Syndicat Départemental D'énergie de la Savoie (SDES) : 1 titulaire,
- Parc de Chartreuse : 1 titulaire + 1 suppléant,
- Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de la région du Thiers (SIAEP) : 1 titulaire et un suppléant,
- Syndicat intercommunal d'études et de réalisations sanitaires et sociales du Canton des Échelles (SIERSS) : 2 titulaires et un suppléant,
- Agence France Locale (AFL) : 1 titulaire,
- Association des Communes Forestières de Savoie : 1 titulaire + un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- SDES : Thierry SCHROBILTGEN (titulaire),
- Parc de Chartreuse : Edgar RENAUD-GOUD (Titulaire) et Frédéric TAPPAZ (Suppléant),
- SYNDICAT DU THIERS (SIAEP) : Thierry SCHROBILTGEN (titulaire) et Adrien VIAL (suppléant),
- SIERSS : Chantal BALMAIN (titulaire 1) et Rachel JALLAMION (titulaire 2) + Florence FERON (suppléant),
- Agence France Locale : Laurence STOPPIGLIA (titulaire) et Valentin JOSSERAND (suppléant),
- Association des Communes forestières de Savoie : Philippe PICHON-MARTIN (titulaire) + Thierry SCHROBILTGEN (suppléant).

3. Délibération n° 14/2026 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre des communes de moins de 3500 habitants est composée du maire, ou son représentant désigné par arrêté, en qualité de président de la commission d'appel d'offre et la commission de délégation du service public (CDSP), ainsi que trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation du service public.

Sont ainsi déclaré élus :

1/ Membres titulaires :

Adrien VIAL, Anaïs GASPARDEL et Elisabeth FEMIA.

2/ Membres suppléants :

Edgar RENAUD-GOUD, Valentin JOSSERAND et Florian BELLON.

4. Délibération n° 15/2026 – Constitution des commissions communales :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu la proposition de renouveler les commissions suivantes :

- Commission Affaires scolaires et périscolaires
- Commission Ressources Humaines
- Commission Gestion forestière
- Commission animations
- Commission bâtiments et réseaux
- Commission Finances
- Commission Urbanisme
- Commission communication
- Commission Cimetière

Le rôle des commissions se limite à l'examen préparatoires des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Maire est président, de droit, des différentes commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler :

- une commission Affaires scolaires et périscolaires composée de 3 membres : Rachel JALLAMION, Anaïs GASPARDEL et Elisabeth FEMIA ;
- une commission Ressources Humaines composée de 2 membres : Rachel JALLAMION et Adrien VIAL ;
- une commission Gestion forestière composée de 3 membres : Philippe PICHON-MARTIN, Thierry SCHROBILTGEN et Stéphanie MEILACH ;
- une commission bâtiments et réseaux composée de 4 membres : Adrien VIAL, Florian BELLON, Rachel JALLAMION et Thierry SCHROBILTGEN ;
- une commission Finances composée de 3 membres : Laurence STOPPIGLIA, Adrien VIAL et Edgar RENAUD-GOUD ;
- une commission Urbanisme composée de 6 membres : Frédéric TAPPAZ, Philippe PICHON-MARTIN, Florian BELLON, Thierry SCHROBILTGEN, Adrien VIAL et Anaïs GASPARDEL ;
- une commission communication composée de 2 membres : Valentin JOSSERAND et Florence FERON ;

- une commission animations composée de 5 membres : Chantal BALMAIN, Frédéric TAPPAZ, Anaïs GASPARDDEL, Valentin JOSSERAND et Laurence STOPPIGLIA ;
- une commission cimetièrre composée de 4 membres : Chantal BALMAIN, Laurence STOPPIGLIA, Rachel JALLAMION et Florence FERON.

5. Délibération n° 16/2026 – Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (Commune de moins de 2000 habitants) dans les conditions énoncées dans l'article 1650 du code général des impôts :

Élu titulaire : Monsieur Thomas ILBERT

Les membres proposés (24 noms pour 12 postes à pourvoir) sont :

Nom	Prénom	Adresse
BELLEMIN-LAPONNAZ	André	839 Route du Chaboud 73610 Attignat-Oncin
ROUGY	Antoine	580 Chemin du Bagné 73610 Attignat-Oncin
CASSET	Régis	862 Route du Gué des Planches 73610 Attignat-Oncin
BERTRAND	Armand	32 Route de la Fauchère 73610 Attignat-Oncin
MAILLAND	Claude	4118 Route du Lac 73610 Attignat-Oncin
PIOZ	Georget	260 Route du Chef-lieu 73610 Attignat-Oncin
CAVAILLON-PINOT	Annie	2461 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
ROSSET	Jean-Charles	122 Route de la croix Marion 73610 Attignat-Oncin
COURT-FORTUNE	Laurine	2625 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
CHOLLAT	Séverine	630 Route de la Charrière 73610 Attignat-Oncin
FILIAS	Jacqueline	532 route de la Charrière 73610 Attignat-Oncin

GUYONNET	Brigitte	5023 Route du Lac 73610 Attignat-Oncin
PECHOUX	Hélène	269 Route de Gerbezet 73610 Attignat-Oncin
DECHENE-COTILLON	Isabelle	127 Chemin de la Chapelle 73610 Attignat-Oncin
GARNIER	Daniel	La Génaz – 73610 Attignat-Oncin
PIOZ	Carole	757 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
GALLIFET	Caroline	1301 Route du Vernay 73610 Attignat-Oncin
GONNET	Roland	851 Route de la Fauchère 73610 Attignat-Oncin
MONTFOLLET	Gilles	128 chemin de la Chabaudière 73610 Attignat-Oncin
DECHENE-COTILLON	Pierre	15 chemin de la Chapelle 73610 Attignat-Oncin
GRUBIT	Monique	4216 route du Lac 73610 Attignat-Oncin
RENAUD-GOUD	Marie- Pierre	2273 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
TARTAVEL	Robert	738 Route du Gruat 73610 Attignat-Oncin
CONVERS	Josianne	331 Chemin de la Burlatière 73610 Attignat-Oncin

6. Questions diverses :

- Délégation de fonctions

Afin de répartir la charge de travail entre les élus et de gagner en efficacité, des délégations vont être confiées, par arrêté du maire, aux adjoints et conseillers municipaux volontaires. Les différentes thématiques des délégations sont en cours de répartition. Il conviendra ensuite de prendre un temps dédié à chaque thématique pour étudier en détails les attentes et les sujets en cours.

- Travaux 2026

Pour cette année, deux chantiers sont envisagés, en ce qui concerne le renforcement du réseau de défense incendie, avec des travaux sur divers poteaux incendie et la réfection du pont du Vernay dont l'état s'est détérioré ces dernières semaines suite aux fortes précipitations. Une enveloppe budgétaire sera réservée aux travaux les plus urgents de réparation de routes qui se dégradent. Le contexte budgétaire et financier étant incertain, il ne sera pas réalisé d'autres investissements importants en 2026.

- Animation

Il est envisagé de renouveler en 2026 une fête de la musique, comme durant l'année 2025. Le choix de dates est toutefois contraint sur la période mai/juin. Un report à début juillet est à privilégier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h00.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 2 avril 2026.
Liste des délibérations affichée le 2 avril 2026.

Procès-verbal arrêté en séance du 21 avril 2026.

Florence FERON,
Secrétaire de séance



Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin

